

ARRETE DU MAIRE

N°VDV20260304_009

**DEMANDE DE TRAVAUX D'ELAGAGE DANS LES RUES DE SECLIN ET DES SAULES PAR
L'ENTREPRISE DESRUMAUX.**

Le Maire de Vendeville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu la demande présentée par l'entreprise EURL Sébastien DESRUMAUX – 1, rue Edouard Agache – 59840 PERENCHIES pour des travaux d'élagage d'arbres dans les rues de Seclin et des Saules 59175 VENDEVILLE,

Considérant que les travaux d'élagage d'une durée de trois jours débiteront le Mercredi 11 Mars 2026 et devront être terminés le Vendredi 13 Mars 2026 au plus tard,

Qu'il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation et d'interdire les véhicules de stationner de part et d'autre du chantier côté pair et impair.

L'affichage de cet arrêté devra être effectué 48 heures avant,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

ARRETE

ARTICLE 1 :

En raison des travaux d'élagage qui débutera le Mercredi 11 Mars 2026 pour une durée de trois jours dans les rues de Seclin et des Saules, il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation et d'interdire les véhicules de stationner de part et d'autre du chantier côté pair et impair.

ARTICLE 2 :

Le stationnement sera interdit de part et d'autre côté pair et impair au droit du chantier.

ARTICLE 3 :

L'Entreprise EURL Sébastien DESRUMAUX aura à charge de prévenir quelques jours avant la date d'exécution des travaux les riverains, du stationnement qui pourrait gêner l'opération.

ARTICLE 4 :

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'Entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 5 :

Les infractions constatées aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'Entreprise EURL Sébastien DESRUMAUX et transmis pour ampliation à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- Madame le Commandant de Police de Wattignies,

Fait à Vendeville, le 4 Mars 2026

Le Maire,

Ludovic PROISY
